

SERVICE / DIVISION	Service du greffe / Secrétariat général		No SD SD-2024-1532
OBJET	Recommander au conseil de prendre acte du certificat de la greffière concernant le registre pour l'enregistrement des personnes habiles à voter sur le Règlement numéro L-13037		
No dossier(s) interne(s) : No LV :NE S'APPLIQUE PAS DISTRICT(S) :12-Souvenir-Labelle			
Actions : CERTIFICAT DE REGISTRE No règlement : L-13037 Type de règlement : Emprunt Titre du règlement : Décrétant des travaux de réfection majeure des 5e et 6e étages de l'immeuble situé au 1333, boulevard Chomedey et décrétant un emprunt de 5 397 000 \$ à cette fin Consultation publique : NonDispo. susceptible approb. référendaire : Oui Lettre d'invitation : NonApprobation externe : Oui			
DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S) Date No résolution Objet 2024-04-09 CM-20240409-318 ADOPTION - RÈGLEMENT L-13037 Résumé La greffière mentionne les éléments prévus à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes; sur recommandation du comité exécutif, IL EST PROPOSÉ PAR : Sandra El-Helou APPUYÉ PAR : Nicholas Borne et résolu à l'unanimité: d'adopter le Règlement numéro L-13037 décrétant des travaux de réfection majeure des 5e et 6e étages de l'immeuble situé au 1333, boulevard Chomedey et décrétant un emprunt de 5 397 000 \$ à cette fin. ADOPTÉ (SD-2024-635)			
CONTEXTE / JUSTIFICATIONS Suite à l'adoption par le conseil municipal du règlement suivant, nous avons tenu les 22, 23, 24, 25 et 26 avril 2024, le registre pour les personnes habiles à voter: Règlement numéro L-13037 décrétant des travaux de réfection majeure des 5e et 6e étages de l'immeuble situé au 1333, boulevard Chomedey et décrétant un emprunt de 5 397 000 \$ à cette fin. Étant donné qu'aucune demande n'a été reçue pour demander la tenue d'un scrutin référendaire, ce règlement est donc réputé approuvé par les personnes habiles à voter à la fin de la période d'accessibilité au registre, soit à 19 h 01 le 26 avril 2024.			
IMPACTS MAJEURS NE S'APPLIQUE PAS			
ASPECTS FINANCIERS NE S'APPLIQUE PAS			
CULTURE NE S'APPLIQUE PAS			
CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES Approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec; Avis de publication finale en vertu de l'article 362 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).			
CADRE NORMATIF Article 557 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.			
REMARQUE(S)			

SERVICE / DIVISION	Service du greffe / Secrétariat général	No SD SD-2024-1532
EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU de recommander au conseil de prendre acte du certificat concernant le registre tenu les 22, 23, 24, 25 et 26 avril 2024 pour l'enregistrement des personnes habiles à voter sur le Règlement numéro L-13037 préparé par le Service du greffe le 30 avril 2024.		